



DOSSIER D'INSCRIPTION

ÉCOLE LES VAUBLAS

Année scolaire 20.... – 20....

Enfant à inscrire :

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Né(e) le :/...../..... À Département :

Nationalité : Française Autre :

Classe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Particularité(s) médicale(s) :

Représentants légaux :

Parent 1 Marié Célibataire Union libre Pacsé Divorcé Séparé Veuf

Nom/Prénom:

Profession:

Date de naissance:

Employeur:

Téléphone mobile:

Mail:

Adresse:

Parent 2 Marié Célibataire Union libre Pacsé Divorcé Séparé Veuf

Nom/Prénom:

Profession:

Date de naissance:

Employeur:

Téléphone mobile:

Mail:

Adresse:

Frères et sœurs :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
	/...../.....	
	/...../.....	
	/...../.....	
	/...../.....	

Personne(s), autre que les parents, autorisée(s) à venir chercher l'enfant :

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone

Accès au service périscolaire cantine et/ou garderie :

j'autorise l'utilisation des données de ce dossier pour **l'inscription d'office au service périscolaire**.

Le nom inscrit sur la facture sera par défaut le parent 1.

Pour les parents séparés, si vous souhaitez mettre en place une facturation séparée, un second compte d'accès au portail famille est possible. En faire la demande au service périscolaire.

Je souhaite un deuxième compte séparé : oui non

Pièces justificatives obligatoires :

- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz, de téléphone (hors portable), attestation d'assurance habitation etc....)
- Présentation et Copie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- Photocopie de la pièce d'identité du parent 1
- Photocopie de la pièce d'identité du parent 2
- Présentation et copie pages « vaccinations » du carnet de santé de l'enfant ou attestation d'un médecin attestant que l'enfant est vacciné.
- En cas de séparation ou de divorce des parents, copie du jugement précisant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale.
- En cas de changement d'école fournir un certificat de radiation et le dossier scolaire.
- En cas d'absence de filiation naturelle, tous les documents officiels des autorités établissant la responsabilité légale.
- Formulaire d'autorisation du Droit à l'image.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Cette demande d'inscription est soumise à Madame la Maire qui délivrera son autorisation dans les meilleurs délais.

L'inscription scolaire se fera ensuite directement auprès du Directeur de l'Ecole des Vaublas avec le certificat d'inscription sur la liste communale de l'Ecole.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage, à compter de ce jour, à signaler par écrit au service des affaires scolaires et périscolaires tout changement d'inscription et de situation de l'enfant (déménagement, inscription dans une école privée, etc...) et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

La mairie, sise 58 rue du Closeau 77760 Achères la Forêt, traite vos données personnelles dans le but de procéder à l'inscription scolaire et/ou périscolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires.

Les destinataires de vos données sont les services et élus, les services de l'éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Vos données personnelles sont conservées pendant 6 ans à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de réclamation auprès de la CNIL.

Achères la Forêt, le

Signature du Parent 1

Signature du Parent 2



ATTENTION

Sans confirmation écrite du service Enfance, l'inscription scolaire de votre enfant n'est pas validée.

Ce dossier ne vaut pas inscription aux activités péri et extra-scolaires (accueil pré/post scolaire, restauration scolaire, études surveillées et vacances scolaires).



Formulaire d'autorisation de droit à l'image Année scolaire 20.... – 20....

La municipalité d'Achères la Forêt réalise parfois des photographies, des vidéos ou enregistrements sonores sur lesquels peuvent figurer vos enfants.

A ce titre elle peut être amenée à diffuser les documents ainsi créés sur le site internet de la Ville, pour des expositions ou encore dans la presse.

Pour cela, votre accord est nécessaire :

- J'autorise la diffusion des photographies de mon enfant
- J'autorise la diffusion des vidéos de mon enfant

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Afin de gérer de façon plus efficace la communication, la municipalité met en place un système d'envoi mail des informations relatives à la vie scolaire, périscolaire et vie du village en remplacement du papier.

- J'autorise la communication par mail concernant la vie scolaire et périscolaire
- J'autorise la communication par mail concernant la vie du village

Le courriel à utiliser est la suivante :

Le cas échéant, l'autorisation est valable pour la totalité de l'année scolaire 2026/2027 mais peut être retirée à tout moment en contactant la mairie d'Achères la Forêt.

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Utilisation de vos données personnelles :

La municipalité d'Achères la Forêt, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires au recueil du consentement au droit à l'image concernant votre enfant pour l'année scolaire en cours. Ce consentement entrainera la publication possible de photographies ou vidéos de l'enfant. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation.

Vos droits :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant.

Vous pouvez, par exemple, limiter les supports (site de la Ville, expositions, presse...) sur lesquels les photographies et vidéos de votre enfant peuvent être diffusées.

- du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à : Mairie 58 rue du Closeau 77760 ACHERES LA FORET acheres.la.foret@wanadoo.fr .Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.